

UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Syndicat Mixte formé par Arrêté Ministériel du 9 MARS 1966

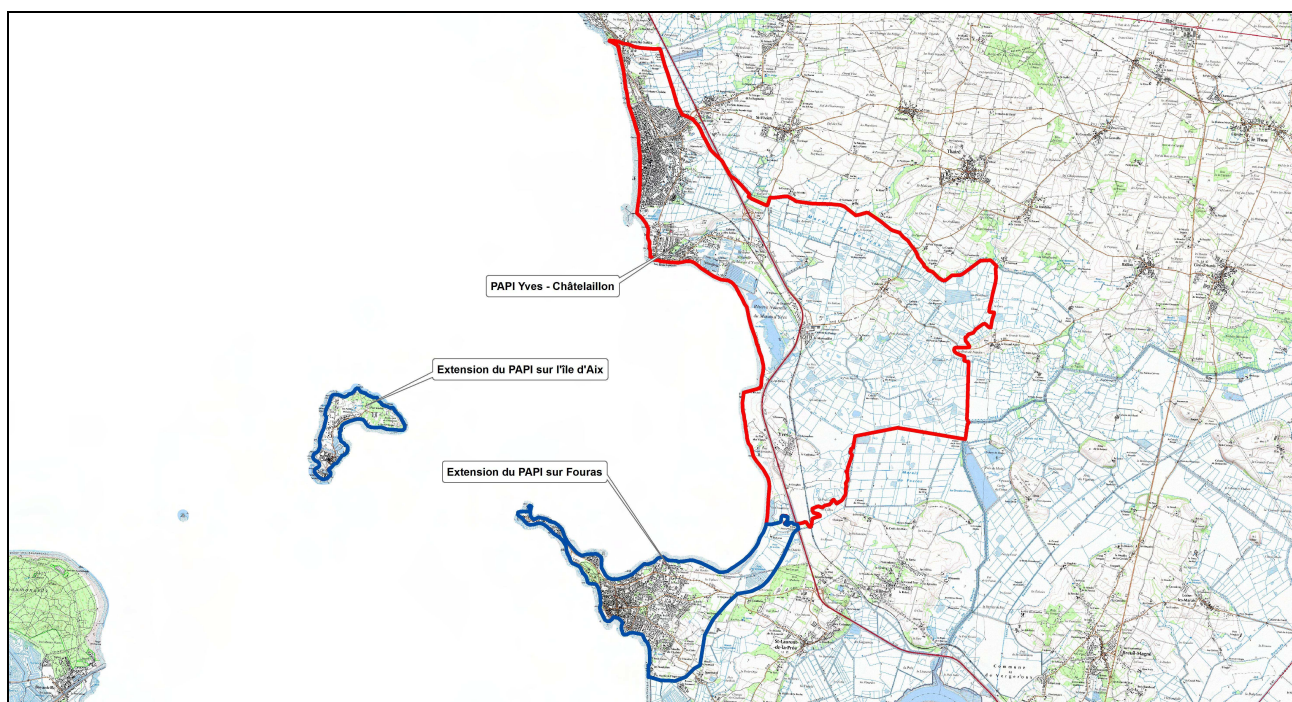
28 rue de Vaucanson Z.I. 17180 Périgny

Téléphone : 05.46.34.34.10 Télécopie : 05.46.34.61.63

Syndicat Intercommunal du Littoral Yves, Châtelailon-Plage, Ile d'Aix et Fouras-les-Bains (SILYCAF)

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

VOLET 2 : Extension sur les communes de l'île d'Aix et de Fouras-les-Bains



Volume 2 : Stratégie adaptée aux problématiques locales

LA ROCHELLE, le
Pour le Président de l'UNIMA
et par ordre,
Le Responsable du bureau d'études

Christophe CHASTAING

The logo for UNIMA, consisting of the word "unima" in a blue, lowercase, sans-serif font, enclosed within a green rectangular border.

SOMMAIRE :

1. LA STRATEGIE LOCALE SUR L'ÎLE D'AIX	4
1.1. SE PROTEGER DE LA SUBMERSION	4
1.2. SE PROTEGER DES INONDATIONS.....	5
1.3. QUELS CHOIX DE DEVELOPPEMENT, QUELLE STRATEGIE DE PROTECTION ?	5
1.3.1. <i>L'urbanisation</i>	5
1.3.2. <i>Le maintien d'activités économiques</i>	6
1.3.3. <i>Le logement</i>	6
1.3.4. <i>Les liens avec le continent</i>	6
1.4. CONCLUSION	7
2. LA STRATEGIE LOCALE SUR FOURAS.....	7
2.1. PREAMBULE.....	7
2.2. LA STRATEGIE DU PAPI : PROTECTION DES POPULATIONS ET PRESERVATION DES INTERETS LOCAUX	8
2.2.1. <i>Tourisme et Economie</i>	8
2.2.2. <i>Infrastructures routières</i>	8
2.2.3. <i>Urbanisation</i>	9
2.3. CONCLUSION	9
3. CONCLUSION GENERALE.....	10

La stratégie développée ci-après combine les actions et les mesures sur plusieurs axes en fonction du diagnostic du bassin de risque réalisé précédemment. Elle définit les objectifs du programme à long terme et combine les actions sur l'aléa Xynthia +, surtout les mesures de réduction de la vulnérabilité.

1. LA STRATEGIE LOCALE SUR L'ÎLE D'AIX

La Commune de l'île d'Aix recouvre l'ensemble du territoire de l'île ainsi que l'îlot du Fort Boyard.

Située au cœur du pertuis d'Antioche, à l'embouchure de la Charente, l'île est reliée au continent par voie maritime.

La liaison régulière assurant la continuité territoriale se fait au départ de la pointe de la fumée, sur la Commune de Fouras les bains.

La Commune de l'île d'Aix, au regard des risques inondation et submersion, est donc soumise à deux problématiques distinctes :

- ✓ La protection du territoire insulaire (sur 100 % de son périmètre),
- ✓ La protection de l'accès à la pointe de la fumée sur la Commune de Fouras les bains, « cordon ombilicale de l'île ».

L'association au sein d'un même PAPI de l'île d'Aix avec la commune de Fouras-les-bains (elle-même associée aux communes d'Yves et Châtelailon-Plage au sein de la baie d'Yves) est donc cohérente.

Trois phénomènes sont également à prendre en compte en préambule de la stratégie locale :

- ✓ La culture du risque insulaire, qui de tout temps, a conduit les hommes à avoir une approche humble face aux éléments.
- ✓ L'éloignement du continent a toujours rendu plus complexe et plus coûteux tout aménagement ou construction, poussant à la sobriété des projets. Le classement de l'île en 1980 confortant indirectement ce phénomène.
- ✓ L'île constituant le poste avancé de l'arsenal en mer de Rochefort a vu s'implanter un réseau militaire de digues et remparts défensifs à partir de la fin du 17^{ème} siècle jusqu'au début du 20^{ème} siècle.

Les côtes de l'île subissant l'aléa submersion sont les côtes exposées à l'Ouest et au Sud.

La côte Est, l'anse du Saillant, est exposée à l'aléa inondation par retour de vague.

La côte Nord, plus élevée, composée de falaises stratifiées de calcaire et d'argile est soumise à un phénomène d'érosion.

1.1. Se protéger de la submersion

C'est à partir de 1672 que débute la fortification de l'île d'Aix.

Dès cette époque, il est décidé de faire de l'île le poste de défense avancé en mer de l'arsenal de Rochefort. La pointe sud de l'île est alors transformée en un vaste fort entouré de douves et de remparts (le Fort de la Rade).

Ce sera ensuite l'ensemble du bourg qui sera fortifié entouré lui aussi par un même dispositif de remparts et de douves.

Progressivement au fil des siècles, un réseau de batteries côtières, composé de casemates et de digues, s'étendra sur la côte Ouest de l'île.

La pointe de Coudepont, au Nord de l'île, qui s'avance vers l'Est face au continent ne verra apparaître des systèmes défensifs qu'à partir du 19^{ème} siècle. Ils se composent d'une alternance d'enrochements et de murets.

Enfin au 20^{ème} siècle, au fil des tempêtes successives, la portion dunaire située entre les pointes rocheuses de Jamblet et de Tridou, est progressivement renforcée par des lignes de gabions (en 1954) puis des enrochements en 2000 et 2010.

L'entretien de ce vaste ensemble a été transféré progressivement au cours du 20^{ème} siècle du ministère de la défense à celui de l'équipement puis maintenant au Conseil Général de la Charente-Maritime, les fortifications du bourg étant propriété d'une association reconnue d'utilité publique depuis 1954 (la Société des Amis de l'île d'Aix).

1.2. Se protéger des inondations

La petite superficie de l'île renforcée par le réseau d'écoulement des eaux pluviales mis en place par les militaires lui permet d'être à l'abri d'inondation liée au phénomène pluvieux.

En revanche, la tempête Xynthia a montré que la combinaison d'une marée de vives eaux avec une surcote importante pouvait engendrer un envahissement temporaire des eaux marines sur les terres basses situées au centre de l'île.

Ce phénomène n'avait jamais été auparavant identifié au travers des archives dont dispose la commune. Il est toutefois probable qu'il est pu se produire dans le passé dans des proportions plus faibles sans engendrer des dégâts aussi significatifs.

La réfection complète du réseau d'évacuation des eaux pluviales réalisé en 2002 a largement contribué à la vidange rapide des zones basses.

Quatre heures après le seuil culminant de l'inondation toutes les voies de circulation étaient praticables, vingt-quatre heures après, il ne subsistait que des mares, l'ensemble du bâti étant hors d'eau.

1.3. Quels choix de développement, quelle stratégie de protection ?

1.3.1. **L'urbanisation**

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prescrit depuis 2008 est approuvé par anticipation en 2012, a défini les différentes limites à l'urbanisation de l'île. Il est à noter que depuis 2002 les quelques constructions nouvelles qui ont été édifiées n'ont pas été impactées par la tempête Xynthia.

Toute construction en dessous du seuil de 4,30m NGF est donc formellement interdite.

Pour l'une des plus petites communes de France (129 ha), la problématique de développement est extrêmement contrainte.

Les dispositions réglementaires liées à la loi Littoral, au classement de l'île, tant au niveau des monuments historiques que des espaces naturels, conjuguées au PPRN imposent la recherche de solutions innovantes, économes en foncier et respectueuses des lieux.

Sur cette île, l'échelle de grandeur urbanistique est le mètre carré et non l'hectare.

Pour l'avenir, il convient d'envisager la réhabilitation de la zone de solidarité suite à l'acquisition par l'état de 5 maisons. Cette zone pourrait accueillir des activités diurnes afin de libérer des surfaces habitables dans les zones hors d'eau.

La dernière réserve foncière à vocation d'habitation étant partiellement inconstructible au regard du PPRN, il conviendra d'envisager des solutions de densification du bâti en zone RS1 lors d'une prochaine modification du document d'urbanisme.

1.3.2. Le maintien d'activités économiques

La pression foncière extrêmement forte a progressivement fait disparaître les activités économiques primaires et secondaires au profit de l'habitat en résidence secondaire (72 % du bâti) et du commerce lié à l'activité touristique.

Des locaux artisanaux, notamment dans le secteur du bâtiment, doivent être créés pour fixer durablement des activités économiques annuelles indépendantes de la saisonnalité touristique.

1.3.3. Le logement

L'île souffre d'un déficit important de logements locatifs permettant de fixer une population active à l'année. Des programmes ont été engagés avec différents organismes HLM afin de répondre à cette problématique. Ils doivent se poursuivre dans l'avenir, c'est une condition essentielle de l'avenir de la commune.

1.3.4. Les liens avec le continent

- **La liaison maritime** : sur la commune de l'île d'Aix, il est nécessaire de s'assurer du bon état des postes d'accostage ainsi que de l'intégrité des ponts de franchissement des douves.
Sur la commune de Fouras, à la Pointe de la Fumée, la même vigilance doit être apportée aux ouvrages portuaires. L'accès par la route départementale à l'extrémité de la pointe doit aussi être garanti afin de permettre l'approvisionnement de l'île.
- **La canalisation sous-marine d'eau potable** : la commune est alimentée en eau potable par une canalisation sous-marine qui part de la pointe de la Fumée sur la commune de Fouras, passe par le Fort Enet pour arriver sur la pointe de Coudepont à l'Est de l'île. La sécurisation de cette canalisation face aux phénomènes tempétueux est un élément essentiel pour la protection des personnes et des biens.
- **Les câbles électriques sous-marins** : deux câbles électriques relient l'île au continent. Il est indispensable de s'assurer de leur intégrité. Notamment à leur arrivée sur l'île au niveau de l'estran.
- **Les liaisons téléphoniques** sont assurées par un faisceau hertzien entre l'île et le continent, elles ne sont donc pas soumises au risque de submersion.

1.4. Conclusion

L'étude réalisée à l'initiative de la Mission Littoral du Conseil Général de la Charente-Maritime par le cabinet EGIS Eau nous indique différents points :

- Il est possible de protéger l'île du risque d'inondation par la création d'un muret dans l'anse du Saillant.
- Le renforcement du cordon dunaire à l'Ouest de l'île doit renforcer de façon significative la protection contre la submersion.
- Il conviendra pour le secteur RS4 d'optimiser encore les dispositifs de vidange.

Sur la pointe de Coudepont, le renforcement des enrochements et murets existants devra permettre de garantir un approvisionnement constant de l'eau potable.

Enfin au Nord du cordon dunaire, à l'Ouest de l'île, il conviendra de s'assurer d'un bon niveau de protection des digues existantes derrière lesquelles se trouvent quelques habitations mais aussi la station d'épuration et la déchetterie.

Le PAPI à l'échelle des 4 communes permettra à l'île d'Aix d'avoir les moyens d'expertise à la hauteur des enjeux de protection de ce territoire.

Il permettra également d'assurer la pérennité du projet d'aménagement et de gestion de l'ensemble des ouvrages.

2. LA STRATEGIE LOCALE SUR FOURAS

2.1. Préambule

Depuis le XV^{ème} siècle, le littoral charentais connaît des événements exceptionnels, de types vimer, raz de marée ou ouragans, recensés dans les différents textes administratifs, journaux ou chroniques religieuses.

L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles en consigne au moins 73 au niveau national dont 34 sur le littoral charentais. Certains ont plus marqué les esprits que d'autres, occasionnant des submersions marines, des inondations résiduelles de plusieurs jours, des dégâts sur les habitations, les murets de protection, les enrochements et les fortifications : l'ouragan de février 1895, la tempête de janvier 1924, l'ouragan de février 1935, la tempête de février 1957 qui emporta une partie du mur de la plage Ouest et le plongeur de la piscine, celle de novembre 1965, les inondations de 1982 et plus récemment les tempêtes de décembre 1995, décembre 1999 (Martin), janvier 2009 (Klaus) et février 2010 (Xynthia).

Ces phénomènes naturels ont un impact non négligeable provoquant le recul du trait de côte par le phénomène d'érosion et de submersion marine des parties basses du littoral. Le souci de protection de la côte n'est donc pas un fait nouveau pour les communes littorales et la submersion implique l'absolue nécessité d'une protection à la fois des populations et des biens.

Différentes stratégies ont été développées et la commune possède déjà un système de protections qui s'avère très hétérogène, provoquant des brèches dans la défense à la mer et des difficultés de surveillance et d'entretien : talus de protection en enrochements dioritiques ou

calcaire, murs de soutènement en maçonnerie, platiers rocheux avec murs privés hétérogènes, digues (Espérance...), protections naturelles par les falaises de la Nombraire et de la Coue... Cependant les nombreuses tempêtes déjà subies par la commune, l'évolution climatique et la topographie même de Fouras, avec sa forme en dôme, son centre-ville en partie haute et son expansion sur les zones basses, nous obligent à une stratégie cohérente sur l'ensemble des parties exposées du territoire. Un simple confortement des enrochements existants ou un réensablement tel que celui réalisé au printemps 2002 sur les plages Ouest et Nord n'est plus suffisant maintenant.

2.2. La stratégie du PAPI : protection des populations et préservation des intérêts locaux

Le périmètre du PAPI pointe différentes catégories d'enjeux qu'il s'avère important de protéger.

2.2.1. Tourisme et Economie

La presqu'île doit être défendue non seulement pour assurer la protection des populations et des biens mais aussi d'un point de vue social, économique et touristique.

Fouras est en effet une zone de captage, d'élevage et de production ostréicole dans son secteur de la Fumée. C'est le premier centre national de production de naissains d'huîtres fournissant le bassin de Marennes Oléron ainsi que des producteurs vendéens et bretons. La pointe de la Fumée accueille de nombreux établissements ostréicoles, mytilicoles et une coopérative maritime, qu'il est primordial de conserver.

C'est également une station balnéaire importante et renommée du Département avec ses équipements touristiques (résidences de touristes, hôtels, nombreuses chambres d'hôtes, campings...), ses loisirs (casino, musée régional, médiathèque, école de voile (station nautique du pays rochefortais), club de kayak de mer, golf à proximité immédiate...) et ses activités portuaires qui se répartissent sur trois sites et notamment celui de la Coue, port de pêche de 400 ans d'existence qui fut à l'origine de l'urbanisation de la presqu'île.

L'attrait de la commune vient également de ses cinq plages de sable fin représentent non moins de 2,6 km de solarium très apprécié des baigneurs et pratiquants des activités nautiques (spots de planches à voile et de kite-surfs sur l'Espérance...) dans un cadre très attractif de baies, d'anses et de criques. En outre, ces dernières constituent une forme de protection douce contre les submersions marines ; l'exemple le plus probant étant celui de la plage Nord qui protège le quartier de la Garenne.

2.2.2. Infrastructures routières

Au niveau des accès routiers, Fouras représente maintenant le seul accès à l'île d'Aix par l'embarcadère de la Fumée (la RD937). C'est le cordon ombilical de l'île avec le continent, le régiment du Train de La Rochelle ayant été dissous, il n'y a plus aucun autre moyen pour se rendre dans l'île, d'où le caractère indispensable de protection de la route. En effet chaque année c'est plus de 250 000 voyageurs qui empruntent ce passage par l'intermédiaire de la Sioiété Maritime Fouras Aix, dont l'activité économique dépend exclusivement de ces liaisons.

2.2.3. Urbanisation

En plus des protections pour assurer la sauvegarde des populations, la commune de Fouras, déjà sensibilisée aux phénomènes climatiques et à leurs conséquences immédiates ou à long terme, maîtrise son urbanisation par la mise en place d'un PPRN anticipé en juillet 2011, intégré au PLU, approuvé lui-même en septembre 2011, en tenant compte des prescriptions du PPRL.

Celui-ci détermine la réglementation applicable à tout nouveau projet : types de constructions, d'ouvrages d'aménagements, d'exploitations et d'interdiction... soumis à prescriptions particulières, et définit ainsi des zones soumises aux aléas littoraux par une carte des zonages réglementaires.

Les secteurs concernés par la mise en place de protection sur les secteurs de La Fumée, Bois Vert et Port Nord sont déjà classés en zone Rs4 pour la Fumée et le Bois Vert : zone de danger avéré où un danger pour la population est avéré et pour laquelle aucune mesure de protection ne permet de faire face au risque de façon certaine et pérenne (concordance avec l'ex-zone noire, les règles principales étant : pas de nouvelle construction ni de nouvelle emprise au sol, seulement une gestion et un entretien des bâtiments et des activités professionnelles liées à la mer) et en zone Rs5 pour le Port Nord : zone où un danger pour la population est avéré mais pour lequel le risque peut être maîtrisé par des prescriptions particulières (zone soumise à prescriptions : pas de nouvelle construction, seulement une gestion et un entretien des bâtiments mais avec la possibilité de construction en R+1 sans nouvelle emprise au sol).

Enfin, le paysage de la pointe de la Fumée va revêtir un aspect totalement nouveau avec les déconstructions des habitations vendues à l'Etat et le projet de remise en valeur du site, en cours de réalisation par une équipe pluridisciplinaire, avec comme objectif la mise en valeur des espaces naturels littoraux et des activités économiques en relation directe avec les métiers de la mer.

2.3. Conclusion

La réalisation de cette stratégie de protection est un enjeu majeur pour la commune tant sur le plan humain, qu'aux niveaux économique, touristique et urbanistique. La lutte contre la submersion marine par des équipements adaptés fait partie intégrante des choix déjà fait par la municipalité en matière de prévention au même titre que la maîtrise de l'urbanisation et la mise en place du plan communal de sauvegarde.

La nécessité de protéger la Pointe de la Fumée n'est plus à démontrer et l'objectif de la commune est de faire face à des aléas, sur un bassin de risques cohérent et géographiquement continu, d'où l'intégration de la plage Nord dans le linéaire des protections (celle-ci n'ayant pas été touchée par la tempête Xynthia mais ayant subi d'importants dégâts lors de Martin avec la brèche dans le mur de défense et l'inondation du quartier de la Garenne). Tous les espaces littoraux doivent être étudiés, quel que soit le phénomène météorologique de référence.

La redéfinition et l'annulation des zones de solidarité initiales et l'étude en cours de la reconversion de la Pointe de la Fumée démontrent bien l'intérêt et la fiabilité des aménagements proposés pour limiter les risques encourus par la population.

3. CONCLUSION GENERALE

Le bassin de risque défini dans le PAPI du SILYCAF bénéficie pour une bonne part de son territoire d'un passé riche et présente des enjeux humains, touristiques, économiques, et d'infrastructures qui justifient la mise en place d'une stratégie forte de défense contre la submersion et l'inondation.

Les choix urbanistiques arrêtés par les communes intégrés dans les documents d'urbanisme existants, en cours de réalisation ou de mise à jour, sont systématiquement orientés vers la limitation du risque voir sa diminution.

L'association des quatre communes au sein d'un syndicat à vocation unique (SILYCAF) et leur capacité ainsi rassemblées à assumer la maîtrise d'ouvrage, puis la maintenance pérenne de l'ensemble apportent la garantie d'un bon achèvement et de pérennité du projet d'aménagement et de prévention.